juristudiant
forum des étudiants en droit

Aide plan texte court Rousseau

Par **vtrdcb**, le **28/03/2017** à **18:08**

Bonjour à tous .. reste plus que quelques jours avant les partiels
Voila, je galère à trouver un plan avec ce texte. J'ai cherché sur internet, ce ne sont que des réponses de droit constitutionnel et non pas d'histoire ... quelqu'un pourrait me guider ? :(

J.SJ. ROUSSEAU, Du contrat social, 1762.

Livre I, chapitre VI.
Cette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs : mais la force et la liberté de chaque homme étant les premiers instruments de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire, et sans négliger les soins qu'il se doit ? Cette difficulté, ramenée à mon sujet, peut s'énoncer en ces termes :
« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant ». Tel est le problème fondamental dont le Contrat social donne la solution.
(...) Ces clauses, bien entendues, se réduisent toutes à une seule, savoir, l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté: car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.
De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être, et nul associé n'a plus rien à réclamer: car, s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entr'eux et le Public , chacun étant en quelque point son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tous ; l'état de nature subsisterait, et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.
Enfin, chacun se donnant à tous, ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a.

Livre II, chapitre III.
Il s'ensuit de ce qui précède, que la volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du Peuple aient toujours la même rectitude. On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours : jamais on ne corrompt le Peuple, mais souvent on le trompe; et c'est alors seulement qu'il paraît vouloir ce qui est mal. Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières : mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui

s'entredétruisent, reste pour somme des différences la volonté générale.

JE galère vraiment.

Par **LouisDD**, le **29/03/2017** à **08:14**

Salut

Sur ce forum on ne peut pas vous aider sans un travail de votre part.

Qu'avez vous déjà fait ou tenter de faire ?

À plus

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés